



Partageons Ensemble notre Expérience de Parents



Samedi 27 janvier 2018

Sommaire

La procédure Parcoursup

- **Grandes lignes**
- **Choix, saisie et finalisation des vœux**
- **Examen des vœux par les établissements**
- **Propositions d'affectation et réponses**
- **Phase complémentaire**

Les formations Post Bac

Qu'est-ce qu'un « attendu »

Pour plus d'information...

Qu'est-ce que Parcoursup

Parcoursup (ex APB) est le système informatique en ligne d'affectation des élèves dans l'enseignement supérieur.

Le site parcoursup.fr est ouvert depuis le 15 janvier, et le 22 janvier en saisie

Les formations qui ne figurent pas dans Parcoursup font l'objet d'une **procédure distincte**. Renseignez-vous directement auprès des établissements concernés

Les formations hors parcoursup.fr

- Université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- Certaines écoles paramédicales et sociales
- Certaines écoles supérieures d'art
- Certaines écoles de commerce
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat ...

Les grandes lignes de la procédure

- **Accompagnement renforcé** au Lycée : 2 professeurs principaux, 2 semaines de l'Orientation
- Moins de vœux (10 au lieu de 24) et **fin du classement des vœux**
- Obligations pour les formations de publier leurs « **Attendus** » - par exemple suivre un Mooc , venir d'une série de bac déterminée, etc.
- Tous les établissements demandés donneront une réponse à l'élève



- **Novembre -> décembre 2017 : information**
- **22 janvier-> 13 et 31 mars 2018 : saisie et validation des vœux**
- **22 mai -> septembre 2018 : réception-acceptation des propositions et inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur**
- **Juin->septembre 2018 : phase complémentaire**

La phase de saisie des vœux

Du 22
janvier au
13 mars

- Ouverture du dossier d'inscription, **saisie des vœux du 22 janvier au 13 mars 2018.**
 - Numéro INE, adresse e-mail
 - Retenir le numéro d'inscription et le code confidentiel
 - Saisie des candidatures et du projet de formation pour chaque vœu
 - Description des formations qui ont la préférence
 - Les bulletins de 1^{ère} et de Terminale sont saisis par l'Administration. **Vérifier tous les éléments** et signaler à l'Administration les éventuelles erreurs.



- Date limite de **confirmation** des vœux le **31 mars 2018.**
- Du 14 mars au 31 mars 2018, examen des vœux par le conseil de classe, chacun des vœux fera l'objet d'une fiche « Avenir » comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement. **Au lycée Louis-le-Grand des commissions se tiendront en amont du conseil de classe (du 12 au 16 février)** afin de conseiller les élèves sur la base de la 1^{ère} saisie qu'ils auront faite dans Parcoursup.



Veillez donc à effectuer une première saisie dans Parcoursup avant le 12 février !

- Il est conseillé de **télécharger l'application** afin de recevoir toutes les notifications et alertes durant la procédure.

> en version Android



et iOS



Le choix des vœux

Du 22
janvier au
13 mars

- Les lycéens peuvent formuler **jusqu'à 10 vœux** pour des formations sous statut d'étudiant et 10 vœux pour des formations sous statut d'apprenti
- Ils peuvent choisir des formations **sélectives** (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et **non sélectives** (licences, PACES) dans leur académie ou en-dehors
-  **Les vœux ne sont pas classés**, ils doivent donc être souhaités et motivés : **saisie obligatoire de la motivation** sur la plateforme Parcoursup
- Les lycéens décrivent en quelques lignes les formations qui ont leurs préférences parmi les formations. Cette information n'est pas transmise aux établissements.

Les vœux multiples

Du 22
janvier au
13 mars

Pour certaines formations, le lycéen peut faire des vœux multiples :

- Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations regroupées par type (CPGE, Licence, BTS, DUT), spécialité ou mention
- Un vœu multiple **compte pour un seul** vœu parmi les 10 possibles
- Chaque vœu multiple est **composé de sous-vœux** qui correspondent chacun à une formation dans un établissement donné
- A l'intérieur d'un vœu multiple, le lycéen peut sélectionner une ou plusieurs formations sans les classer

Au total, le lycéen peut formuler :

- **De 1 à 10 vœux** (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- **20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de CPGE, licences, BTS, DUT** (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Île-de-France).



Les vœux multiples CPGE

Du 22
janvier au
13 mars

- **Les filières sont regroupées à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : CPGE voie PCSI).
- **Chaque établissement proposant une même voie de CPGE correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple (**établissement X internat et X externat correspondent à un seul sous-vœu**).
- Pour demander une voie de CPGE, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Les vœux multiples PACES Ile de France

Du 22
janvier au
13 mars

- 1 vœu multiple qui ne compte que pour un seul vœu, et **7 sous-vœux à formuler selon ses préférences correspondant aux UFR médicales franciliennes** (comme en 2017)
- 1 dossier unique et des éléments communs pris en compte, possibilité de modifier le classement des sous-vœux jusqu'au 31 mars
- Le 22 mai, l'élève recevra une proposition d'admission sur le vœu PACES Ile-de-France. Dès la publication des résultats du bac pour ceux qui ont accepté la proposition PACES, il aura l'information sur l'UFR d'affectation
- A noter : les autres PACES hors Ile-de-France comptent pour un vœu (pas de sous-vœu)

Les autres vœux multiples

Du 22
janvier au
13 mars

Vœux groupés pour certaines licences hors PACES :

- Certaines licences peuvent être regroupées par mention à l'échelle académique ou de la région académique
- Chaque établissement proposant une même mention correspond à un sous-vœu
- Lorsque le lycéen demande ces types de licence, il peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux**
- Les licences concernées par les vœux multiples sont affichées sur Parcoursup
- En Ile-de-France à ce jour, il n'existe pas de licences à vœux multiples

Cas particuliers des écoles d'ingénieurs et écoles de commerce post bac :

- Ces écoles peuvent se regrouper par réseaux d'établissements pour recruter leurs futurs étudiants à partir d'un concours commun (ex Sesame...)
- Le lycéen qui demande ce type d'école formule un vœu multiple
- Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- **Le nombre de sous-vœux n'est pas limité**
- Une demande d'admission dans un réseau d'écoles compte pour un vœu
- **Les sous-vœux portant sur les écoles choisies ne sont pas comptés dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé (20)**

Les autres vœux multiples

Du 22
janvier au
13 mars

BTS et IUT :

- Ils sont **regroupés par spécialité à l'échelle nationale** (exemple de vœu multiple : BTS Métiers de la chimie).
- **Chaque établissement proposant une même spécialité correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple
- Pour demander une spécialité de BTS ou DUT, le lycéen formule un vœu multiple et peut choisir **jusqu'à 10 sous-vœux maximum**

Est-il possible de faire des vœux hors Ile de France ?

Du 22
janvier au
13 mars

Oui, il est possible de faire des vœux hors Ile-de-France.

Mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de leur secteur de recrutement sera fixé pour chaque formation de licence ou de PACES dans laquelle le nombre de vœux excède la capacité.

Dans ce cas, il est possible que ne puisse être accueilli qu'un nombre restreint de candidats qui ne résident pas dans le secteur.

Cas particulier des familles qui déménagent, une **demande de dérogation doit être faite sur la plateforme avant le 16 mai.**

Finalisation du choix des vœux

Fin de saisie
13 mars
Date limite de
confirmation
31 mars

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

- compléter leur dossier pour chaque vœu : **saisie du projet de formation** motivé, document(s) à joindre via la plateforme
- **confirmer** leurs vœux



Date limite de confirmation des vœux : 31 mars. Si un vœu n'est pas confirmé au 31 mars, il sera supprimé.

Il sera impossible de saisir de nouveaux vœux après le 13 mars.

Un lycéen peut demander **une année de césure** directement après le Bac.

La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire, la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup.

L'examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur



Les dossiers des lycéens sont étudiés par les établissements de l'enseignement supérieur :

- **Fiche « Avenir »** transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement). **La fiche « Avenir »** associée à chaque vœu sera **consultable par les élèves et leurs familles** sur parcoursup.fr à **partir du 22 mai**. L'établissement d'origine de l'élève figure dans la fiche « Avenir ».
- **Projet de formation** motivé par l'élève
- **Notes** obtenues en classe de 1ère et lors des **deux premiers trimestres de terminale**
- Autres éléments éventuellement demandés (ex : CV, ...)

L'examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur

Avril-mai

Pour l'admission en filières sélectives (CPGE, BTS, DUT...)

Admission sur dossier ou par concours des lycéens de toutes les académies (spécificités pour l'accès des bacheliers professionnels / technologiques en BTS / DUT)

Pour l'admission en filières non sélectives (licences, PACES)

- La règle : un lycéen **peut accéder à la licence de son choix à l'université**
- L'université peut lui proposer **un parcours de formation personnalisé** (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour consolider son profil et favoriser sa réussite
- **Si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles (filières les plus demandées) :**
 - les vœux sont ordonnés après que les dossiers des lycéens ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée
 - **l'université accepte des candidats provenant de tout le territoire** mais un pourcentage maximum de candidats ne provenant pas de son secteur de recrutement pourra être fixé par le recteur pour chaque licence

L'examen des vœux dans les établissements d'enseignement supérieur



Spécificités pour la voie professionnelle et technologique :

- Lycéens de la voie **professionnelle** :
Un nombre de places en BTS est réservé aux bacheliers professionnels, l'académie de Paris a mis en place l'accès prioritaire des futurs bacheliers professionnels en BTS : ils sont admis sur avis du 2^{ème} conseil de classe de terminale
- Lycéens de la voie **technologique** :
Un nombre de places en DUT est réservé aux bacheliers technologiques

Propositions d'affectation

A partir du
22 mai

A partir du 22 mai, le lycéen prend connaissance des décisions pour chaque vœu et reçoit des propositions

Quand une proposition arrive, **une alerte est envoyée** :

- Sur son portable par SMS et via l'application Parcoursup téléchargée
- Dans sa messagerie personnelle
- Dans la messagerie intégrée à Parcoursup

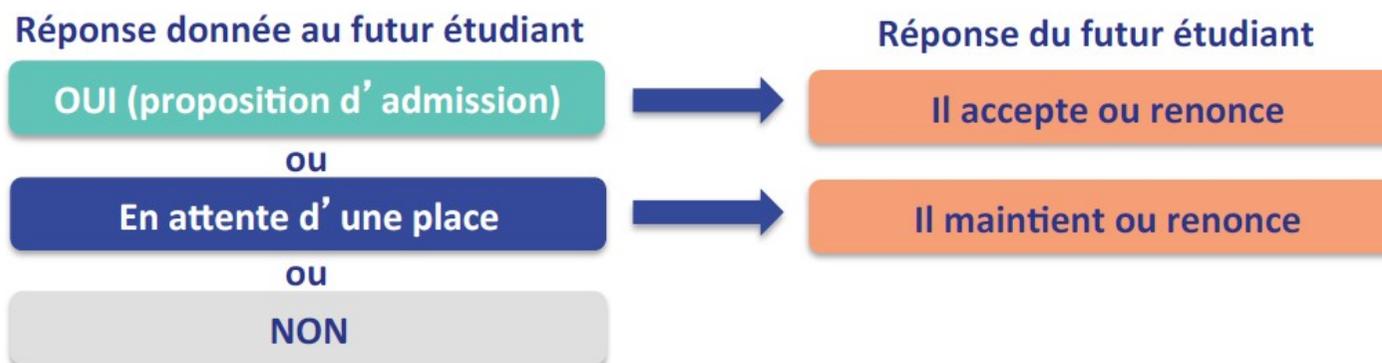
Les parents et les professeurs principaux sont prévenus

Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat puis reprise ensuite

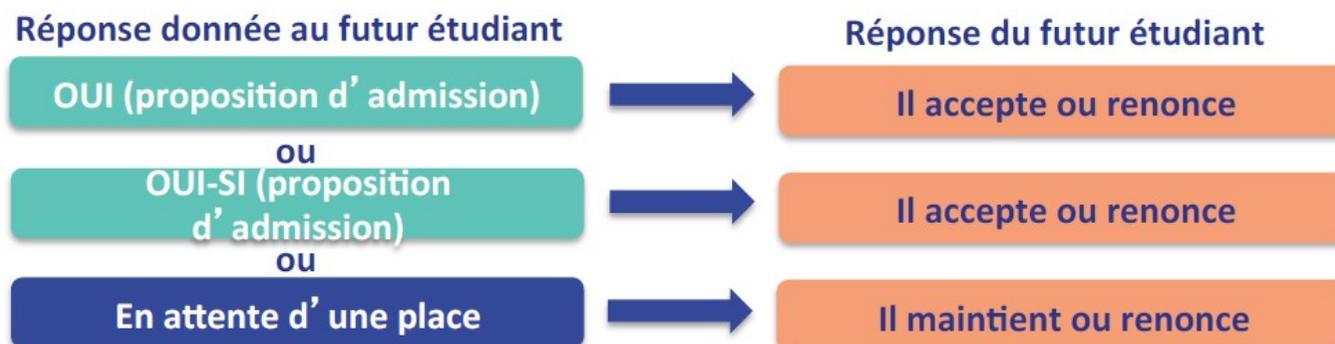
Propositions d'affectation

A partir du
22 mai

Réponses pour les filières sélectives (CPGE, DUT...) :



Réponses pour les filières non sélectives (licences) :



« oui-si » : le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues

Comment répondre aux propositions

A partir du
22 mai

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission (« oui » ou « oui-si ») :

- Il **accepte** la proposition (ou y **renonce**)
- S'il le souhaite, **ses autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission (« oui » ou « oui-si ») :

- Il **accepte une seule proposition** parmi celles-ci et renonce aux autres propositions qu'il a reçues
- S'il le souhaite, **ses autres vœux en attente sont maintenus** : il l'indique sur Parcoursup
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Le lycéen ne reçoit que des propositions en attente :

- Il doit attendre que des places se libèrent.

Le lycéen ne reçoit que des propositions négatives (que des vœux en filières sélectives) :

- Dès le 22 mai, la commission d'accès à l'enseignement supérieur est activée pour lui faire des propositions de formation.

A noter : pour un sous-vœu internat+externat, deux réponses sont apportées

Comment répondre aux propositions

A partir du
22 mai

Le **déla**i pour accepter une proposition d'admission (ou y renoncer) est de :

- **7 jours** jusqu'au 25 juin
- **3 jours** du 26 juin au 20 août
- **1 jour** à partir du 21 août

 Passé ces délais : la place sera libérée pour un autre candidat

Exemple

Vœux de Charlotte	22 mai	Réponses de Charlotte avant le 29 mai	29 mai
CPGE PCSI Louis le Grand	En attente	Maintient	CPGE PCSI Louis le Grand En attente
CPGE PCSI Henri IV	Non		
CPGE MPSI Saint Louis	En attente	Maintient	CPGE MPSI Saint Louis En attente
L1 Mathématiques Paris 5	En attente	Maintient	L1 Mathématiques Paris 5 En attente
L1 Physique Bordeaux	Oui-si Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT GEA IUT Toulouse	Oui Réponse avant le 29 mai	Renonce	
L1 Mathématiques Toulouse	Oui Réponse avant le 29 mai	Accepte	L1 Mathématiques Toulouse - Accepté
DUT Génie électrique IUT Toulouse	En attente	Renonce	

Exemple

29 mai	29 mai	Réponses de Charlotte avant le 6 juin	6 juin
CPGE PCSI Louis le Grand	En attente	Maintient	CPGE PCSI Louis le Grand En attente
CPGE MPSI Saint Louis	En attente	Maintient	CPGE MPSI Saint Louis En attente
L1 Mathématiques Paris 5	Oui Réponse avant le 6 juin	Accepte	L1 Mathématiques Paris 5 Accepté
L1 Mathématiques Toulouse	Oui Réponse avant le 6 juin	Renonce	L1 Mathématiques Toulouse - OUI

Phase complémentaire

A partir de la
fin des
épreuves du
baccalauréat

- La phase complémentaire débute **dès la fin des épreuves du baccalauréat** et se termine en septembre.
- L'élève devrait alors voir sa **position dans les listes d'attente** ainsi que les **formations sur lesquelles il reste des places vacantes**.
- Après les résultats du bac, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation au plus près de leurs choix initiaux.
- Pour **accompagner une éventuelle mobilité géographique**, des places sont réservées dans les cités universitaires ou internats de lycée, des aides sociales peuvent être proposées.

A noter : **dispositif « meilleurs bacheliers »**

Dans chaque lycée, les meilleurs bacheliers de chaque série des voies générales et technologiques pourront bénéficier d'une accès prioritaire à une formation sélective ou non sélective

S'inscrire dans l'établissement d'accueil

A partir des
résultats du
baccalauréat

Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit **effectuer son inscription administrative** dans l'établissement qu'il va intégrer ; ces formalités sont propres à chaque établissement supérieur.

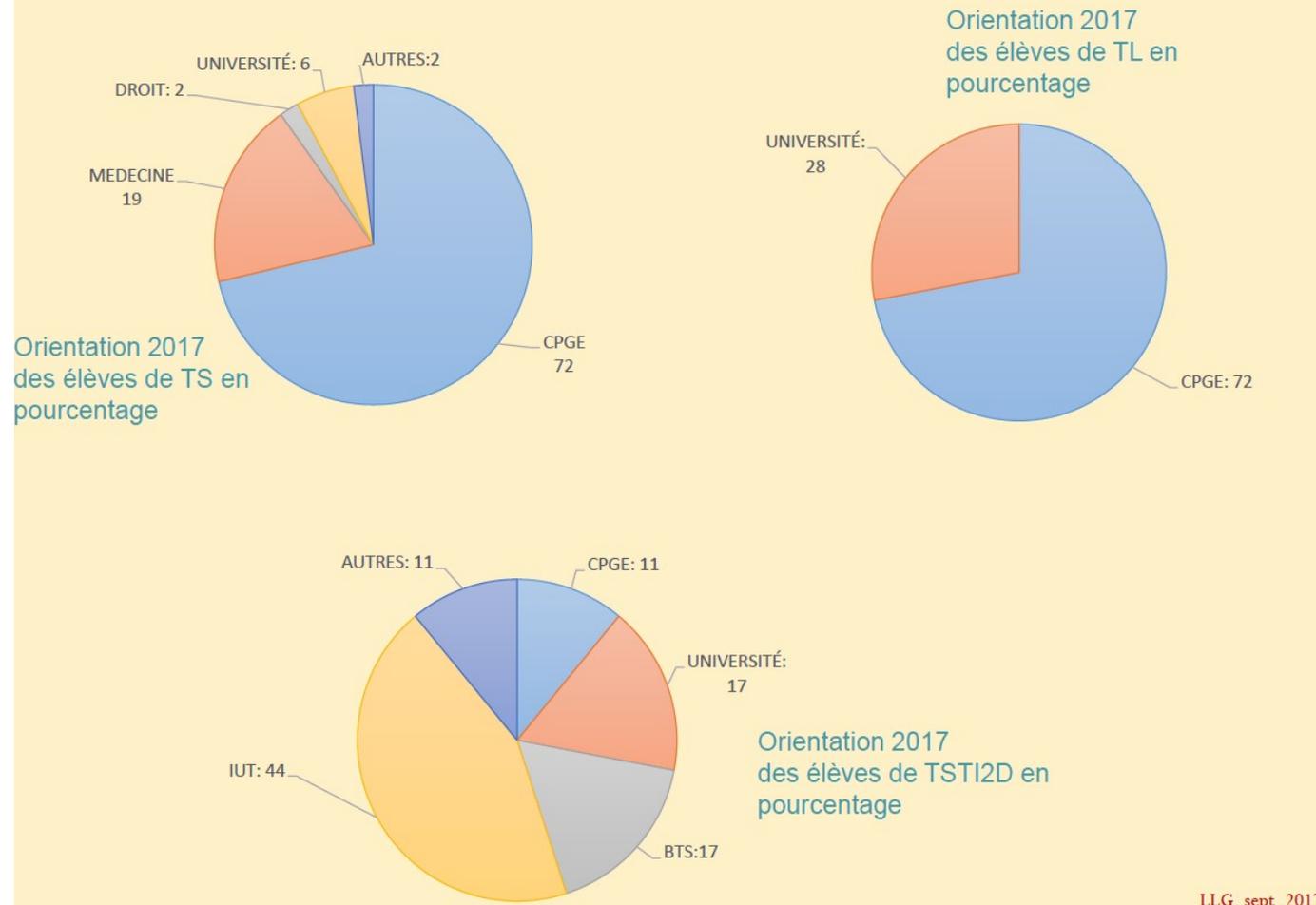
Il est impératif de respecter les dates limites d'inscription, il ne faut pas hésiter à contacter l'établissement pour toute question.

Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit démissionner de la procédure Parcoursup.

Formations post bac

L'orientation à LLG

Orientation post-bac 2017



Formations post bac

Que faire après un bac STI2D

Munis de leurs connaissances en sciences industrielles, les bacheliers STI2D ont accès à des études variées : BTS et DUT principalement, mais aussi classes prépa, écoles et universités.

Filières sélectives (BTS, CPGE, DUT, écoles intégrées...)

BTS	DUT	CPGE	Ecoles
<ul style="list-style-type: none"> • 4 bacheliers sur 10 • cycle court (2 ans) • sur dossier • Permet l'entrée dans la vie active après 2 ans, ou la poursuite d'études (en licence pro ou école d'ingénieurs) <p><u>Quels BTS ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ensemble des BTS industriels, • certains BTS agricoles (BTSA), • plusieurs spécialités du paramédical 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bacheliers sur 10 • cycle court (2 ans) • sur dossier • Permet l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études (en licence pro ou école d'ingé) <p><u>Quels DUT ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • un large choix allant du génie civil, à la construction, au génie électrique, au génie industriel, au génie mécanique, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • TSI (Technologies et sciences industrielles) • 2 ans (ou 3 ans) • sur dossier • donne accès à 3 concours communs qui regroupent au total 80 écoles : ✓ polytechniques (CCP) ✓ concours Centrale-Supélec ✓ concours Epita-Ipsa ✓ 9 lycées Paris/région parisienne 	<ul style="list-style-type: none"> • cycle long : 5 ans • sur dossier ou sur concours • une centaine d'écoles accueillent les élèves dès le bac (priorité aux bacheliers S, mais petit nombre de places aux bacheliers STI2D). • concours Geipi-Polytech STI2D-STL, donne accès à 15 écoles d'ingénieurs publiques, avec des spécialisations dans différents domaines.

Formations post bac

Que faire après un bac STI2D

Filières non sélectives (Licences)

- Environ 15% des bacheliers STI2D
- Licences orientées **sciences industrielles**
 - mécanique,
 - électronique,
 - énergie électrique,
 - génie civil
 - sciences et technologies

Dans tous les cursus, les mathématiques et les sciences physiques prédominent.



[Voir les attendus par licence](#)

Formations post bac

Que faire après un bac L

La série L offre des atouts pour réussir en CPGE et à l'université dans les filières littéraires. Un choix plébiscité par la majorité des bacheliers. Autres filières prisées : le droit, les sciences humaines, les arts ...

Filières sélectives (CPGE, CPES, écoles intégrées...)

CPGE	CPES	Ecoles
<p><u>Prépas littéraires</u></p> <ul style="list-style-type: none">• HK A/L• Prépa Chartes• Saint-Cyr Lettres• Arts & design <p><u>Prépas économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Économie et gestion, filière D1• Économie et gestion, filière D2 <p><u>Durée / sélection</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 2 ans (ou 3 ans)• sur dossier <p><u>Après la prépa</u></p> <ul style="list-style-type: none">• concours	<ul style="list-style-type: none">• Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures de PSL (Paris Sciences et Lettres)• cycle : 3 ans• H4• sur dossier + projet de formation (lettre de motivation)• permet l'entrée dans des Grandes Ecoles ou des masters sélectifs• Voir cpes.univ-psl.fr/cpes/admissions/	<ul style="list-style-type: none">• cycle long• sur dossier ou sur concours• communication, journalisme

Formations post bac

Que faire après un bac L

Filières non sélectives (licences) et hors Parcoursup

	Hors Parcoursup	
Licences	IEP	ISIP
<ul style="list-style-type: none">• Licences lettres et langues Lettres classiques, lettres modernes, sciences du langage, LEA, LLCER (langues, littératures et civilisations étrangères et régionales)• Licences Sciences Humaines et Sociales Histoire, philosophie, histoire de l'art, archéologie, psychologie• Licences en Droit et Sciences Politiques ou en Arts ou en Économie et gestion <p> Voir les attendus par licence</p>	<p>Concours d'entrée en première année, commun aux 7 autres Instituts d'Etudes Politiques (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)</p> <p>1200 places</p> <p>Date du concours : 26 mai 2018</p>	<p>École d'interprétariat à Arcueil (Institut de management et de communication interculturels)</p> <p><u>Comment déposer sa candidature</u></p> <p>=> en ligne sur leur plateforme Aurion (en cliquant sur « S'inscrire à l'ISIT »).</p> <p>Date limite : 12 mars 2018</p>

Formations post bac

Que faire après un bac S

Filières sélectives : CPGE ou Classes Prépa (12 voies)

CPGE scientifiques (4 voies)

MPSI (MP ou PSI)

6 banques d'épreuves

Mathématiques et abstraction sont dominantes

PCSI (PC ou PSI)

6 banques d'épreuves

Accorde davantage de place à la chimie et à l'expérimentation

PTSI (PT ou PSI)

Banque d'épreuves filière PT. Voie royale pour rejoindre Arts et Métiers ParisTech.

Mise sur les Sciences de l'Ingénieur et la résolution de problèmes concrets

BCPST (BCPST) proposée dans 55 lycées

3 banques d'épreuves (banque Agro-Véto, banque G2E, banque Inter-ENS)

Véto, agro, sciences du vivant et géosciences

CPGE économiques (3 voies)

- ECS
- Économie et gestion, filière D1
- Économie et gestion, filière D2

CPGE littéraires (5 voies)

- HK/BL (appelée aussi LSS)
+ autres (cf. § « Que faire après un Bac L »)

Formations post bac

Que faire après un bac S

Filières sélectives : Prépas intégrées

- **INSA** (Instituts Nationaux de Sciences Appliquées) du 22 janvier au 13 mars 2018 (18 h)
- **ENI** (Écoles Nationales d'Ingénieurs)
- **CPI** (Cycles Préparatoires Intégrés) => voir les sites des écoles
- **CPP** (Cycles Préparatoires Polytechniques)
- **GEIPI** (Groupements d'Écoles d'Ingénieurs Publiques à Parcours Intégrés) => concours => inscriptions entre le 22 janvier et le 13 mars
- **PEIP** (Parcours des Écoles d'Ingénieurs Polytech)

Formations post bac

Que faire après un bac S

Filières non sélectives (licences universitaires et PACES)

Licences

- Licences en Sciences et technologies
Mathématiques, physique et/ou chimie, informatique, mécanique, génie civil, ...
- Licences en **Économie et Gestion**
- **STAPS** (sciences et techniques des activités physiques et sportives)



[Voir les attendus par licence](#)

Médecine

- PACES Ile-de-France
- PACES hors Ile-de-France

Formations post bac

Que faire après un bac S

Hors Parcoursup

IEP	Dauphine	Prépa Droit D1 ENC Blomet	Bocconi
<p>Le concours d'entrée en première année, commun aux 7 autres Instituts d'Etudes Politiques (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)</p> <p>1200 places</p> <p>Date du concours : 26 mai 2018</p>	<p>Spécialisée dans les sciences des organisations, les mathématiques et l'informatique, l'Université Paris-Dauphine sélectionne ses étudiants hors Parcoursup.</p> <p><u>Comment déposer sa candidature</u></p> <p>En ligne sur la plateforme BOLÉRO</p> <p>Fin février jusqu'au début du mois d'avril 2018</p> <p>http://www.dauphine.fr/fr/futurs-etudiants/candidature-et-inscription/procedure-hors-apb.html</p>	<p>Prépa de droit en convention avec Assas</p> <p>Préparation concours ENS Rennes</p> <p><u>Comment déposer sa candidature</u></p> <p>Dossier par mail avant le 31 mars 2018 à secretariat.cpge@blomet-enc.com (objet du mail : « Dossier de Candidature D1 »)</p>	<ul style="list-style-type: none">• 6 Bachelors après un Bac S• Etudes en anglais à Milan• Examen + dossier + lettre de motivation + IELTS• Inscription en ligne du 22 février au 27 mars 2018• Test écrit : 13 avril à Milan• Résultats : mi-mai• Test de langue : 15 juin

Qu'est-ce qu'un « attendu » ?

Les **attendus** sont les **connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière** de l'enseignement supérieur.

Pour une même formation, les attendus sont communs dans toute la France (cadre national).

Ils sont parfois complétés en fonction des spécificités de chaque formation.

Les attendus par formation sont affichés sur le site Parcoursup.

L'objectif est de permettre d'être mieux informé sur la réalité des cursus, d'en connaître le contenu et les exigences.

Pour plus d'information...

- <http://eduscol.education.fr/cid73382/l-orientation-du-lycee-a-l-enseignement-superieur.html>
- <http://www.terminals2017-2018.fr>
- <http://www.monorientationenligne.fr>
- <http://www.onisep.fr>
- MOOC : <https://www.fun-mooc.fr/news/france-universite-numerique-propose-7-mooc-pour-ai/>



- Et les **Journées Portes Ouvertes** des établissements : le **samedi 3 février 9h30-16h** pour le Lycée Louis-le-Grand